



Les mesures juridiques pour stabiliser les marchés financiers

Actualité législative publié le **04/02/2025**, vu **402 fois**, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les mesures juridiques mises en place pour stabiliser les marchés financiers jouent un rôle déterminant dans la prévention des crises économiques et la protection des investisseurs

Les marchés financiers, en tant qu'instruments fondamentaux de l'allocation des ressources économiques et de l'évaluation des risques, sont sujets à des fluctuations fréquentes pouvant entraîner des crises financières à grande échelle. Ces crises peuvent impacter non seulement les institutions financières, mais aussi l'économie mondiale, comme cela a été le cas lors de la crise financière de 2007-2008. C'est pourquoi la régulation des marchés financiers, à travers des mesures juridiques spécifiques, est devenue un enjeu crucial pour assurer la stabilité économique, protéger les investisseurs et maintenir la confiance dans le système financier. Cet article explore en profondeur les mesures juridiques mises en place pour stabiliser les marchés financiers, en examinant leur fonctionnement, leur impact et les réformes législatives récentes.

I. L'importance de la régulation des marchés financiers

Les marchés financiers jouent un rôle clé dans l'économie mondiale en facilitant le financement des entreprises, des États et des ménages. Cependant, leur dynamique intrinsèque comporte des risques de bulles spéculatives, d'instabilité et de manipulation. Ces risques peuvent avoir des conséquences graves, comme la création de déséquilibres économiques ou la perte de confiance dans le système financier.

La régulation juridique des marchés financiers vise à limiter ces risques en :

- **Assurant la transparence** des transactions financières,
- **Protégeant les investisseurs** contre les abus,
- **Prévenant les crises financières** et leur propagation,
- **Maintenant la stabilité économique et la confiance des acteurs financiers.**

Les mesures juridiques sont donc mises en place par les autorités publiques pour encadrer les pratiques des acteurs financiers, assurer leur responsabilité et limiter les risques systémiques.

II. Les principales mesures juridiques pour stabiliser les marchés financiers

1. La régulation des acteurs financiers

Les principaux acteurs des marchés financiers (banques, fonds d'investissement, assureurs, etc.) doivent respecter des règles strictes qui visent à garantir leur solvabilité et leur transparence.

Plusieurs législations ont été mises en place pour encadrer ces acteurs :

- **Les exigences de capitalisation des banques** : Le **Bâle III**, mis en place par le Comité de Bâle, impose aux banques de maintenir un ratio de fonds propres minimum pour couvrir leurs risques de crédit, de marché et opérationnels. Cela permet de renforcer la solidité des banques et de limiter le risque de faillite systémique.
- **Les règles sur la gestion des risques** : Les institutions financières sont soumises à des obligations de gestion des risques, comme le **stress testing**, pour évaluer leur capacité à résister à des chocs économiques. Ces tests permettent d'identifier les faiblesses systémiques avant qu'elles ne provoquent des crises.
- **La réglementation des fonds d'investissement** : Les règles concernant les fonds d'investissement, telles que celles édictées par la directive **UCITS** (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities), visent à protéger les investisseurs en garantissant une gestion prudente des actifs et une information claire sur les risques associés à ces investissements.

2. La protection des investisseurs

Pour maintenir la confiance des investisseurs, les législations prévoient des mesures visant à garantir la transparence, la responsabilité des acteurs financiers et la protection contre les fraudes.

- **L'obligation de transparence et de communication d'informations financières** : Selon la directive **Transparency Directive** de l'Union Européenne, les sociétés cotées doivent fournir des informations financières régulières et fiables, permettant aux investisseurs d'évaluer les risques liés à leurs investissements. Cette obligation de transparence inclut également la publication de rapports financiers trimestriels et annuels, ainsi que la divulgation des rémunérations des dirigeants.
- **Les régulations sur la manipulation de marché** : Les **abus de marché** sont rigoureusement encadrés pour éviter les pratiques de manipulation, telles que les opérations de type "**pump and dump**" ou les **transactions d'initiés**. Le **Règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché** vise à prévenir les manipulations de marché et les abus d'information privilégiée, en imposant des obligations de surveillance et de contrôle aux acteurs des marchés financiers.
- **Les garanties pour les investisseurs de détail** : Pour protéger les petits investisseurs, des régulations comme la **MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive)** de l'Union européenne imposent des règles strictes en matière de conseil en investissement, de gestion de portefeuille et de transparence des coûts. Ces règles visent à s'assurer que les investisseurs sont correctement informés et protégés contre des pratiques de vente abusive.

3. La régulation des instruments financiers complexes

Les instruments financiers complexes, tels que les **produits dérivés** (options, futures, swaps,

etc.), ont été à l'origine de nombreuses crises financières, en raison de leur opacité et de leur capacité à déstabiliser les marchés. La régulation de ces instruments est donc essentielle pour éviter une crise systémique.

- **Le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation)** : Ce règlement vise à renforcer la sécurité et la transparence des marchés de produits dérivés en imposant des obligations de compensation centrale, de déclaration et de gestion des risques. Les contreparties centrales (CCP) jouent un rôle clé dans la réduction du risque de crédit sur ces marchés.
- **La directive sur les abus de marché et les produits dérivés** : Les législations européennes et nationales ont introduit des exigences strictes sur la transparence et la surveillance des produits dérivés de manière à limiter leur utilisation excessive et leur impact sur la stabilité financière.

4. La surveillance macroprudentielle et la prévention des crises systémiques

Les autorités publiques et les régulateurs financiers doivent disposer d'outils de surveillance pour détecter les risques systémiques qui pourraient entraîner une crise financière. Ces mécanismes visent à identifier les faiblesses du système financier dans son ensemble et à prévenir la propagation des chocs économiques.

- **Le rôle des banques centrales** : Les **banques centrales**, comme la **Banque centrale européenne (BCE)** ou la **Réserve fédérale américaine (Fed)**, jouent un rôle crucial en matière de stabilisation des marchés financiers en ajustant les taux d'intérêt et en fournissant des liquidités au système financier en cas de crise. L'objectif est de prévenir des paniques bancaires ou des faillites généralisées.
- **Le Conseil de stabilité financière (FSB)** : Cet organisme international, créé après la crise de 2008, surveille les vulnérabilités financières mondiales et formule des recommandations pour renforcer la résilience des marchés financiers.
- **Les stress tests bancaires** : Ces tests sont des simulations qui évaluent la résistance des banques face à des chocs économiques. Ils sont effectués régulièrement par des organismes comme la **BCE** ou la **Federal Reserve** pour garantir la stabilité des institutions financières.

5. Les interventions publiques en période de crise

En période de crise financière, les gouvernements et les régulateurs financiers peuvent intervenir pour éviter l'effondrement du système financier. Ces interventions prennent souvent la forme de **plan de sauvetage** ou de **soutien à la liquidité**.

- **Les plans de sauvetage bancaire** : Les gouvernements peuvent intervenir pour recapitaliser des banques en difficulté afin d'éviter une faillite systémique. Par exemple, lors

de la crise de 2008, le gouvernement américain a adopté le plan **TARP (Troubled Asset Relief Program)** pour injecter des fonds dans les banques en difficulté.

- **Les programmes d'assouplissement quantitatif** : Les banques centrales, en particulier la BCE et la Fed, peuvent recourir à des politiques monétaires non conventionnelles, comme l'assouplissement quantitatif, consistant à acheter des actifs financiers pour injecter des liquidités dans l'économie et stabiliser les marchés financiers.

III. L'impact des réformes juridiques récentes

Les réformes juridiques, notamment celles mises en place après la crise financière de 2007-2008, ont permis de renforcer la régulation des marchés financiers. Les régulations comme **MiFID II**, **Bâle III** et **EMIR** ont permis de réduire les risques systémiques, d'améliorer la transparence et de renforcer la supervision des acteurs financiers.

Ces réformes ont cependant été critiquées par certains acteurs du marché, qui estiment qu'elles peuvent freiner l'innovation financière ou augmenter les coûts pour les institutions financières. Néanmoins, elles ont largement contribué à renforcer la stabilité des marchés financiers mondiaux, en particulier dans un environnement économique de plus en plus globalisé et interconnecté.